



## **LOI SUR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DANS LES CONSEILS SCOLAIRES**

En 2014, la *Loi sur la négociation collective dans les conseils scolaires* établissait des tables centrales de négociation pour le personnel enseignant et le personnel de soutien à l'emploi des conseils scolaires de l'Ontario.

Ces tables centrales devaient servir à la négociation des salaires, des avantages sociaux et d'autres questions nécessitant un financement ou une participation du gouvernement. Elles n'avaient pas été conçues pour permettre aux conseils scolaires de présenter des propositions sur des enjeux ou changements administratifs relatifs aux conditions de travail. Ces questions-là devaient être discutées aux tables locales de négociation dans toute la province. Mais ce n'est pas ce qui s'est produit.

Les conseils scolaires ont profité de leur présence aux tables centrales afin de promouvoir leurs propres intentions et ont entravé la progression de pratiquement toutes les autres questions. Leur participation a mené à ce que le processus de négociation soit prolongé de plusieurs mois. En fait, plus de deux ans se sont écoulés entre le commencement et la conclusion de la négociation. Les élèves ont perdu plus de 1,4 million de jours d'école en raison de moyens de pression qui n'auraient pas été nécessaires et des millions de dollars ont été gaspillés pour couvrir le coût de la participation des conseils scolaires à la négociation centrale.

Si la *Loi sur la négociation collective dans les conseils scolaires* n'est pas modifiée pour limiter au strict minimum la participation des conseils scolaires aux tables centrales de négociation, la prochaine ronde de négociation en 2019 est destinée à être tout aussi difficile, tout aussi coûteuse et tout aussi perturbante que la précédente. Il s'agit là d'une mauvaise nouvelle non seulement pour les travailleurs en éducation, mais aussi pour les élèves, les parents et des communautés entières partout en Ontario.

### **OSSTF/FEESO DEMANDE LES MODIFICATIONS SUIVANTES À LA LOI SUR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DANS LES CONSEILS SCOLAIRES**

- La négociation centrale devrait se dérouler entre les syndicats et le gouvernement.
- Le rôle des associations de conseils scolaires dans la négociation centrale devrait être consultatif seulement et elles ne devraient pas être mêlées à la prise de décision.
- Il devrait y avoir une table centrale pour le personnel enseignant et le personnel de soutien d'OSSTF/FEESO.
- Les questions couvertes par la négociation centrale devraient se limiter aux salaires, aux avantages et aux autres questions liées au financement, sauf si des ajouts sont effectués d'un commun accord.